

Castor'AMAP de l'association « Castors St Yves »
Contrat d'engagement mutuel pour les paniers de légumes.
Période du 7 mai 2024 au 29 octobre 2024 inclus – saison 17

L'adhérent sait que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. A l'inverse, de bonnes conditions de culture peuvent augmenter la production. Par conséquent, l'adhérent comprend qu'en devenant partenaire, il accepte de partager les risques et les bénéfices et s'engage :

- .à régler d'avance l'achat des légumes **pour 25 distributions.**
- .en cas de rupture, à trouver un remplaçant pour la fin du contrat.
- .à venir une fois par an sur l'exploitation.
- .en cas d'impossibilité d'aller chercher le panier, à prévenir et indiquer le nom d'une autre personne (qui émargera à la place de l'adhérent) ou bien céder son panier sans dédommagement. Vous pouvez aussi contacter le Bier market pour garder votre panier (02-40-38-35-86)

- . **A tenir au moins 1 permanence en s'inscrivant sur « Panier Local »**
- . **être à jour de sa cotisation 2024 de 6 euros à l'association Castors St Yves sur**

<https://www.helloasso.com/associations/castors-st-yves/adhesions/adhesion-2024>

Le producteur s'engage : à produire des légumes dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement, suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

- .à livrer chaque semaine les paniers au lieu déterminé.
- .à être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- .à s'approvisionner auprès d'un producteur identifié et reconnu par l'AMAP en cas de problème de disponibilité des légumes.

L'AMAP :

- . gère la disponibilité du local, point de rencontre entre le producteur et consommateurs, dans lequel s'effectuent notamment les livraisons.
- . met en place des permanences de distribution afin d'aider les producteurs à confectionner et distribuer les paniers.

Les paniers sont distribués tous les Mardi de 18h15 à 19h15 au « Bier Market » 8 bd Koenig
Date de distribution des légumes : saison 17

| | | | | | |
|-------------------|--------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| 7/14/21/28 mai | 4/11/18/25 juin | 2/9/16/23/30 juillet | 6/20/27 août | 3/10/17/24 septembre | 1/8/15/22/29 octobre |
|-------------------|--------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|

Contrat entre l'adhérent et le producteur dénommés ci-dessous :

| L'adhérent | Le producteur |
|-------------------------------------|--|
| Nom Prénom : Tel : Courriel : | La Barakabio 6, la Platrouais 44170 La Grignonais |

Pour tout renseignement, s'adresser au référent légumes : Emmanuelle Briffaud 06-84-00-41-83

Le montant total des paniers sera réglé par 6 chèques, encaissés tous les mois. Ils seront remplis à l'ordre de : **l'Earl La Barakabio.**

Le présent contrat et les 6 chèques sont à remettre en main propre sur le lieu de distribution à partir **du 16 avril 2024 et au plus tard le 5 mai**, au référent « légumes » qui les transmettra au producteur. Ou de l'envoyer par courrier à Emmanuelle Briffaud 1 rue Marange Sylvange 44100 Nantes.

Pour le contrat d'été et pour ceux qui le souhaitent, vous avez la possibilité de choisir 2 dates (1 date pour les binômes) auxquelles vous ne souhaitez pas avoir de panier. Pour cela, merci de noter les 2 dates choisies et de déduire 2 paniers de votre règlement.

Dates sans panier (en plus du 13/08) : -

- Petit Panier : 12€ x 25 = 300€ (soit 6 chèques de 50€)
- Grand panier : 17€ x 25 = 425€ (soit 5 chèques de 70€ et 1 chèque de 75€)

Signature de l'adhérent :